

## Erratum :

Quelques erreurs ou oublis lors de l'édition du bulletin municipal. 2026

**Page 20 :** Sur la page « finances » les titres des graphiques ont été inversés.

Il fallait lire : Dépenses de fonctionnement 1 361 763.00€  
Dépenses d'investissement : 976 386.20€



## Rendez-vous!



### Avril

**Vacances scolaires :** fermeture du COSY du 13 au 18 avril. Réouverture le mardi 21 à 14h00.

**Dimanche 26 :** Repas des aînés  
Salle polyvalente à 12h00

### Mai

**Vendredi 08 :** Commémoration 8 mai 1945

- Rendez-vous au monument aux morts à 10h30

- Repas des anciens combattants à 12h à la salle polyvalente

**Samedi 30 :** AG de la société de chasse

### Les Horaires du COSY

Lundi : Fermé  
Mardi : 16h-18h  
Mercredi : 10h-12h / 14h-18h  
Jeudi : Fermé au public.  
Vendredi : 14h-18h  
Samedi : 10h-12h

Les horaires sont modifiés pendant les vacances scolaires

### LE RETOUR DES ZINZINS DU JARDIN :

C'est le printemps et le retour des zinzins du jardin, échanges, dons de plants, conseils. Tous les derniers vendredis du mois à 18h30 place du Tilleul.

### Juin

**Samedi 06 :** soirée crêpes

les amis de Locmaria- à 18h00  
Chapelle de Locmaria

AG du Club de Football : Salle multifonction

**Dimanche 14 :** Kermesse

école Notre Dame -salle multifonction

**Samedi 27 :** Kermesse

école La Fourmilière—salle multifonction

### Juillet :

**Samedi 04 :** spectacle du cabaret des pipelettes

### Les Horaires de la mairie

(02 97 27 20 04)

Lundi : 9h00 – 12h00  
Mardi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00  
Mercredi : Fermé au public  
Jeudi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00  
Vendredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00  
Samedi : 9h00 – 12h00 (semaines paires)

Fermée le Samedi matin pendant les vacances scolaires



Actus

Infos

N° 34

Assos

RDVous

Mot du Maire

## Élections municipales 15 mars 2026.

Merci.

Voilà comment je souhaitais commencer cette introduction. Je voulais vous remercier pour la confiance que vous avez apportée à mon équipe lors de ses élections municipales. Sachez que j'ai bien conscience du peu d'écart de voix et que je souhaite que tout au long du mandat le conseil municipal fasse preuve d'esprit d'équipe pour mener à bien l'évolution de notre belle commune pour le bien-être et l'entente de tous.

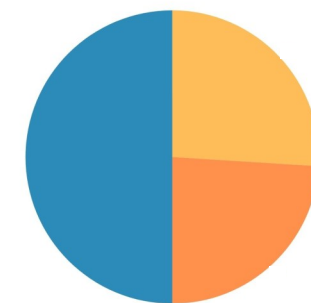
Nous sommes tous différents et n'avons pas la même vision sur la vie, mais cette différence doit nous unir pour nous permettre de construire un développement pour notre commune en respectant et en écoutant chaque voix. Comme vous allez pouvoir le découvrir, ou vous l'avez déjà découvert nous avons attribué un poste de conseiller délégué à l'équipe de « ré-inventons la Chapelle-Neuve », ce qui, on l'espère vous montrera ce souhait de travailler à 15 tout au long du mandat.

La mairie vous est toujours ouverte : venez nous rencontrer, discuter ou partager vos idées !

Bonne lecture.

## Répartition des sièges au Conseil Municipal :

Prime à la majorité  
50% des sièges.



Répartition proportionnelle  
50%

La liste ayant obtenu la majorité absolue reçoit automatiquement la moitié des sièges ( 15 / 2 = 7.5 arrondi à 8) pour assurer une majorité stable.

Les 7 sièges restants sont répartis proportionnellement entre la liste gagnante et la seconde liste. ( 4 pour la liste de Mme Le Gars ; 3 pour la liste de M. Le Meitour)

